

# Flash Infos

BONNETAN

Information municipale n° 4 – Novembre 2014



« Course du muscle  
au service du muscle »



Enfants, parents, grands-parents, amis, voisins...venez participer à la course « Tu muscle au service du muscle ».

Cette course en faveur du Téléthon est organisée par l'école Chante-Rainette.

▶▶▶ le samedi 06 décembre dès 10h dans le parc Canterane.

Deux parcours seront proposés, un pour les moins de 7 ans et un pour les plus grands. Chaque parrain s'engagera à participer à hauteur de 2€ minimum. Les fonds récoltés seront reversés au Téléthon.

Au cours de cette manifestation, une multitude d'activités vous sera proposée, des ateliers scientifiques, maquillage, structure gonflable, conférence scientifique sur « Qu'est-ce que la thérapie génétique ? », exposition préparée par les CM1-CM2 et dictée pour petits et grands.

Les élèves de l'école ouvriront le Marché de Noël par des chants de circonstance. Une vente de paniers gourmands élaborés par les enfants y sera proposée avec également un troc de fournitures organisé par les FRANCAS. L'association BONNETANBULLE offrira un apéritif et propose sur réservation un brunch.

**N'hésitez donc pas à vous inscrire !**  
**Inscriptions en Mairie, à l'école ou à la Boulangerie SOW, tous partenaires de cette manifestation !**

## Résumé du conseil municipal du 3 Novembre 2014

2 conseillers absents excusés : Mme CHERFA-CASES et M. BALANCHE.

**1- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2014:** au point 14, M. Le Maire précise que le 3 octobre GRDF a proposé une rencontre pour présenter le projet des compteurs communicants. La date reste à préciser.

**2- Délibération à l'unanimité qualifiant les activités périscolaires comme Service Social d'Intérêt Economique et Général:** Cette décision permettra par la création de ce SSIEG de rendre plus souples toutes modifications de fonctionnement administratif lié aux activités périscolaires, d'avoir une meilleure lisibilité sur les dépenses et de favoriser la participation d'intervenants locaux. Ce service sera de plus créé en respectant le cadre du projet éducatif territorial établi par la commune.

**3- Autorisation donnée à M.Le Maire de signer l'avenant de prolongation de la convention passée avec API jusqu'au 4 juillet 2014:** La société API assure depuis décembre 2011 la fourniture des denrées alimentaires brutes nécessaires à l'élaboration des repas des enfants scolarisés. Il est demandé une prolongation du contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire afin de faire concorder les calendriers. Un nouvel appel d'offre aura lieu pour la rentrée 2015.

**4- Délibération à l'unanimité autorisant le recrutement de 2 agents recenseurs:** Le recensement de la population de Bonnetan mobilisera deux personnes à temps complet. Ce recrutement se fait à partir du fichier de pôle emploi ou sur candidature spontanée.

**5- Demande de subvention exceptionnelle de BONNETANBULLE:** Proposition est faite d'associer la mairie à la manifestation du « Téléthon » le 6 décembre 2014. A cette occasion Bonnetanbulle souhaite louer une structure de jeu gonflable. M. Le Maire propose que la mairie participe à hauteur de 250€, le complément étant fait par l'association elle-même. Le Conseil municipal accorde cette subvention ( 5 abstentions).

**6- SIV: Vote d'une participation exceptionnelle 2014 de 1751 euros:** Le syndicat intercommunal de voirie va avoir un problème de trésorerie pour payer les annuités du prêt de la débroussailleuse au 03/01/2015. Pour faciliter ce paiement, le SIV demande le versement par avance sur la participation de l'an prochain, d'une somme de 5000 euros. La commune prenant en charge 35,02%, le versement s'élève à 1751 euros. Accord du Conseil municipal. Vote à l'unanimité.

**7-Paiement de la PFAC des bâtiments communaux:** La commune doit s'acquitter des frais de raccordement à l'assainissement collectif des bâtiments communaux ( Ecole, Mairie, Salle Polyvalente, Maison des Associations et Local Technique). Le montant s'élève à 2000 euros par local soit 10000 euros que la commune réglera en une seule fois contrairement aux particuliers qui font des versements échelonnés sur quatre semestres.



Dates de permanence pour la distribution des Kits économiseurs d'eau Mac'eau destinés aux habitants de BONNETAN, sur présentation d'une facture d'eau :

**22 novembre**  
**6 et 20 décembre**

*Suite édito Téléthon 2014...*

La Mairie a mis en place une collecte d'outils d'écriture usagés (stylos, effaceurs, souris, feutres, surligneurs). Le but est de sensibiliser les enfants et adultes aux problèmes de la gestion des déchets et du recyclage.

►►► *des fonds pour le soutien de l'action de l'AMF-Téléthon.*

Apportez vos stylos usagés aux points de collecte situés à l'école, à la mairie et à la salle des fêtes. Chaque unité envoyée sera convertie en euros pour l'association **AMF-Téléthon** (un outil d'écriture = 2 centimes d'euros).

Nous participons à cette collecte car nous pensons qu'elle constitue un moyen simple, durable et solidaire d'agir concrètement et de découvrir l'importance du recyclage et de la solidarité.

Par avance, nous vous remercions de votre participation à ce projet.



La ZUMBA est un mélange de fitness et de danses latino-américaines et autres danses du monde. On s'amuse tout en pratiquant une activité sportive et on augmente ses capacités de souplesse, d'équilibre et de coordination.

À partir de 12 ans. Séance d'une heure.

**Vendredi 19h45**  
**Foyer Rural de Bonnetan**

Renseignements

06 66 97 70 49

big.apple@orange.fr

**« DES CHIFFRES  
AUJOURD'HUI POUR  
CONSTRUIRE DEMAIN »**



*Suite du résumé du conseil municipal du 3 novembre ...*

**8-Décision modificative n°4: PFAC, SIV, FPIC et Bonnetanbulle:**

Concernant le Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, la participation de la commune s'élève à 1424 euros. Ce fond de péréquation a été mis en place lors de la réforme supprimant la taxe professionnelle payée par les entreprises. Votée à l'unanimité.

**9- Budget assainissement collectif : Décision modificative n°2:** extension du réseau rue Canterane. 1000 euros seront transférés vers le budget assainissement afin de permettre les travaux de branchement d'un nouvel abonné. Voté à l'unanimité.

**10- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes Les Coteaux Bordelais:** lors du transfert de la gestion de l'accueil périscolaire de la CDC à la commune le calcul du montant des charges n'a pas été correctement ventilé. La CDC versera dorénavant à la commune 17775 euros au lieu de 10475 euros, soit +7300€.

**11- Point sur les travaux du parc:** depuis le 3 septembre une médiation est entamée avec l'entreprise Bouyrie de Bie qui a réalisé les travaux. M. le Maire fait état de celle-ci qui n'a pas permis de trouver un accord amiable à la situation. Dans ces conditions, la commune demande au maître d'oeuvre de fournir les documents nécessaires ( PV de fin de chantier et décompte des jours de retard après déduction des jours d'intempéries) afin que le décompte général définitif soit établi par notre trésorier.

**12/13- Communauté de commune: groupement de commande et choix d'un maître d'oeuvre pour les projets de voirie 2015:** Voté à l'unanimité.

**14- SDEEG: Groupement achat de gaz:** Ce regroupement a permis une économie de 15% sur l'achat de 400 Giga Watt de gaz depuis l'application des tarifs de ventes réglementés.

**15- Participation de la commune à la garantie prévoyance des agents:** M. Dominique DERUE expose le cadre de cette participation. Vote à l'unanimité d'une participation mensuelle de 5 euros par mois de la commune pour les agents municipaux souscrivant une garantie prévoyance de maintien de salaire. La commune versera directement à la MNT( mutuelle actuellement choisie par les employés municipaux) cette somme ou à tout autre organisme que l'agent aura choisi pour sa prévoyance.

**16- Désignation d'un correspondant défense:** M. Christian RAYNAL est élu à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES :**

1. M. Jean-Pierre SOUBIE, Président de la CDC a exprimé par courrier ses remerciements à l'ensemble des personnes ayant participé au bon déroulement de la manifestation « A pied, à vélo ».
2. M. Julien JULIEN a également remercié l'ensemble du conseil municipal pour l'attribution de la subvention de 150 euros versée par la commune à l'association « Sport Nature ».

**Prochain Conseil Municipal**  
**Mercredi 17 décembre 2014 à 20h**

*En 2015 le recensement de la population se déroulera du 15 janvier au 14 février.*

*La commune de Bonnetan recherche donc deux agents recenseurs pour accomplir cette mission.*

*La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités comme de bonnes capacités relationnelles, de la disponibilité, de la neutralité, de la discrétion, de la ténacité mais aussi de la méthode.*

**Si vous êtes intéressé par cette démarche  
vous pouvez déposer vos candidatures directement en mairie.**